

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. GOMBERT, vice-président

COMMISSAIRES DE LA BRIGADE MOBILE INJURIES ET

VAPPEES PAR DES HABITANTS DE SAINGHIN-EN-WEPPE.

Une véritable émeute qui amène sur les bancs de la

tribunaux trois habitants de Sainghin-en-Weppe

est produite dans cette commune le 17 février der-

nier. Au cours de cette émeute trois commissaires de

la brigade mobile ont été injuriés et molestés pendant

qu'ils accomplissaient leur délicate mission.

M. Vasseur, Maroussier et Sallanon, commissaires

de la brigade mobile, munis d'un mandat d'arrêt de

M. Boudry, juge d'instruction à Béthune, avaient mis

en état d'arrestation le sieur Isidore Göttrand, de Sainghin,

condamné pour faits de contrebande et opposition à

l'exécution des fonctionnaires.

Göttrand qui ne s'attendait pas à cette visite fut

arrêté mais ses voisins intervinrent brutalement pour

le délivrer. Les commissaires ne lâchèrent cependant

leurs prisonniers, mais accablés par le nombre, ils

durent se réfugier dans une impasse. Devant une telle

situation, l'un des commissaires se détacha du groupe

pour provoquer l'intervention du maire et du garde-

champêtre. Par suite d'un hasard très regrettable, ces

fonctionnaires n'étaient pas chagés eux et ce ne fut

pas au cours de cette émeute.

Pendant ce temps de nombreux habitants de la com-

mune vinrent se joindre aux perturbateurs. Les com-

missaires furent grossièrement injuriés et frappés; on

leur jeta de la boue et on leur lança des pierres lancées

avec force vint à abattre autour d'eux.

Assaillis de toutes parts, les trois commissaires ju-

gèrent prudent de se retirer en abandonnant leur pri-

sonnier qui n'a pas été retrouvé.

Le nombre des témoins avait été si grand qu'il était

difficile de retrouver les coupables. Grâce à des

dénonciations qui ont fait parvenir des témoins de la

scène, M. le juge d'instruction a renvoyé en cor-

rectionnelle sous l'inculpation de rébellion et outrage:

Fernand Göttrand, le prévenu; Alexandre Jupon, 35

ans; Julie Tournier, femme Verward, Crespel,

Leonor Caron, Rosalie Heec, 17 ans; Victoire

Bolet, 19 ans; Clémence Marcy, 30 ans; Marie Rin-

quet, 30 ans; Adrien Dumoulin, 35 ans; Zabulon Le-

veque, 39 ans; Marie Crespel, 29 ans; Alexis Lexy,

25 ans.

Les commissaires de la brigade mobile cités comme

témoins reconnurent formellement les prévenus.

M. Cauvez, substitut du Procureur de la Républi-

que, prononce un bref réquisitoire dans lequel il félicite

les commissaires de la brigade mobile pour leur

conduite énergique.

Göttrand est condamné à 3 mois de prison et les

autres prévenus à 6 jours de prison même peine chacun.

Tous bénéficient de la loi Beranger, sauf Jupon, Pouri-

er, Crespel et Leveque qui ont encouru des condam-

nation antérieures.

Défenseurs: M^{rs} Spriet et Gombert, avocats.

UN COMBATANT DU MAROC EN CORRECTIONNELLE. —

Alexandre Phalépin, 35 ans, journalier à Lille, est

prévenu d'avoir donné un coup de couteau à une jeune

fille avec laquelle il avait entretenu des relations, Mar-

the Quéniart, 28 ans, servante, à Lille, au cabaret Le-

plat, rue Saint-Etienne.

Phalépin a des antécédents de service militaire remar-

quables. Il compte 16 ans de services dont 13 années

passées à la légion étrangère. Il a fait huit campagnes

parmi lesquelles celles de Madagascar, du Tonkin, du

Sahara et du Maroc. Il est titulaire de quatre médailles

coloniales.

L'an dernier il était au Maroc où il a pris part à

de nombreux combats et notamment à celui de Bou-

denib où un bataillon de la légion a résisté avec succès

à 20.000 Marocains.

La lecture de ces états de service produit une

grande impression sur l'assistance. A son retour du

Maroc, Phalépin avait fait la connaissance de la

jeune Quéniart avec qui il vécut un certain temps. Il y

a eu quelques semaines de liaison et se maria avec elle

la semaine dernière. Le 19 juin, étant ivre, il vint au

cabaret Leplat. Des son entrée, il saisit un couteau

de cuisine et donna un coup violent à la jeune fille qui

reçut une blessure profonde de cinq centimètres à la

base du cou. La fille Quéniart est aujourd'hui hors de

danger.

Phalépin est condamné à 3 mois de prison avec

sursis. Défenseur: M^{rs} Spriet, avocat.

UN JEUNE VOLEUR. — Guillaume Compain a 14 ans;

il est tout petit et a l'air d'un enfant. On lui reproche

quatre vols par lui commis en quelques jours dans le

cours du mois de mai; en outre, il est inculpé de

mendicité habituelle. Le 17 mai, il pénétra chez M.

Verwack, coiffeur, rue de l'Alma, à Roubaix; et y

déroba un réchaud à chauffer les fers à friser. Le 23

mai, il pénétra dans un café à Tourcoing, et vola,

dans un tiroir, trois francs ainsi qu'un porte-monnaie

contenant 7 francs. Le lendemain, deux vols; une

montre chez M. Delouis, à Tourcoing; 5 pièces de 20

sous dans un comptoir chez Mlle Parent, 16, rue St-

Jacques, à Tourcoing. Le tribunal décide que le jeune

Compain a agi sans discernement et le confie à l'assis-

tance publique.

LA PÊCHE INTERDITE. — Ce n'est pas d'une pêche au

poisson, mais d'une pêche d'un genre tout spécial qui

constitue un vol. Deux jeunes gens de 16 et 17 ans,

Charles Marguerit et Etienne Dumoulin, étaient mon-

tés sur le pont Sainte-Agnes, qui passe à Fives-Lille,

au-dessus des voies du chemin de fer, et de là, à

l'aide d'une ficelle terminée par un crochet, ils agrip-

paient dans une cabane les objets qu'ils pouvaient

sacrocher. C'est ainsi que l'on aperçut, se promenant

dans les airs, un robinet en cuivre. Procès-verbal à 46

dressé. Etienne Dumoulin, qui a déjà eu plusieurs fois

deux mois de prison avec la justice, est condamné à 15

jours de prison; Charles Marguerit encourt 8 jours avec

sursis.

POUR DES CAISSES. — M. Paul Plat, fabricant de

tissus, rue du Pays, à Roubaix, s'aperçut depuis

quelques temps que des caisses vides, emmagasinées

chez lui disparaissaient. Un de ses employés, M. Edix,

Caby, rue du Trocadéro, à Croix, fit attention et dé-

couvrit le stratagème. Un des domestiques de M. Plat,

Augustin Annicotte, 41 ans, s'était entendu avec un

ouvrier de M. Ernest Lesur, négociant en lainés,

rue J. B. Glorieux, Quai d'Antoine. Lorsque l'ou-

vrier venait chercher des caisses pour son patron on

en chargeait un plus grand nombre sur son camion et

Hennicotte en portait sur les registres de sortie un

nombre inférieur. C'est ainsi que, le jour où le vol fut

constaté, quinze caisses furent chassées alors que le

mémoire n'en mentionnait que trois. On portait les

caisses chez un sieur D...
M^{rs} Cléty et Diligent, sollicitent l'indulgence du tri-

bunal pour leurs clients qui n'ont pas d'antécédents

judiciaires. Hantecœur et Annicotte sont condamnés

chacun à 15 jours de prison, mais ils obtiennent tous

deux le bénéfice de la loi Bérenger.

LA QUESTION DU VINAIGRE. — Le 4 mai, M. le com-

missaire de police de Wattrelos se présentait à la

Nouvelle Epicerie centrale du Crétinier, à M.

Jules Larnou venant d'ouvrir rue Miribel, il y saisit

divers échantillons de marchandises. Le vinaigre fut

reconnu, non point falsifié, mais illégalement pré-

senté. Après plaidoirie de M^{rs} Parmentier, M. Jules

Larnou est condamné à 25 francs d'amende.

UN DÉTACHEMENT. — M. Charles Plat, comptable,

rue de la Poterie, à Roubaix, avait, le 26 septem-

bre 1907, remis en dépôt chez M. Eugène Bernard,

bourlier, à Roubaix, divers bijoux qui lui étaient

chargés par son client. Larnou est en possession de

plusieurs bijoux, mais il n'a pu remettre l'argent. Il s'ex-

écusa sur son état maladif; il a eu 655 francs environ.

Inculpé d'abus de confiance, Eugène Bernard s'entend

indiquer 3 mois de prison avec sursis.

A PROPOS DE PHARMACIE. — Le tribunal correctionnel

de Lille avait à juger deux curieuses affaires, bien

différentes d'ailleurs l'une de l'autre, d'exercice illéga-

de la pharmacie.

— L'une concerne M. le docteur Torck, qui, étant

médecin à Tourcoing, déposa au greffe du Tribunal de

commerce de cette ville le nom d'un remède, la

Tourkine, qui présentait un caractère particulier: c'est

de certaines maladies d'un caractère particulier: c'est

à Lille, où il couvrit une clinique, rue d'Amiens, et là,

dit la prévention, il vendit son remède à ses clients:

5 fr. la consultation; 5 fr. la boîte de poudre, décla-

rant certains témoins. Quant à lui, il affirme avoir

remis gratuitement; il explique qu'il avait envoyé la

formule à l'Académie de médecine et, que celle-ci lui

demandait 200 observations de cas divers; il distribu-

ait donc son remède pour avoir ces observations.

Après plaidoirie de M^{rs} Maasart pour le prévenu, M.

Torck est condamné à 500 francs d'amende et à 100 fr.

de dommages-intérêts envers le Syndicat qui s'était

porté partie civile.

— Voici maintenant un herboriste, M. Alfred

Laurent, qui a installé son officine à Armentières. Il

est diplômé comme herboriste, mais les pharmaciens

lui reprochent d'avoir eu chez lui du chlorate de po-

taisse, du sel, de l'alcool camphré. Ce sont, dit M.

Maasart, des drogues composées. Roubaix ne peut ven-

dre sans le diplôme de pharmacien. M. Laurent con-

teste et affirme avoir le droit de les avoir à l'usage des

soins vétérinaires. M^{rs} Brackers d'Hug soutient en

effet que la déclaration de 1777 n'interdit la vente des

médicaments composés que pour l'usage humain, et

non pour les animaux.

Le tribunal, adoptant cette thèse, a acquitté M.

Laurent.

— L'autre — 3 jours de prison avec sursis et 500 fr.

d'amende à Marie Lebédé, 59 ans, journalière, à Tour-

coing, rue de Pontoise, 3, pour fraude de 0 k. 650 de

café torréfié et 100 grammes de tabac haché, le 1^{er}

juillet, à quatre heures du soir, à Tourcoing.

2 mois de prison et 500 fr. d'amende à Maria

Triguier, 48 ans, journalière, rue du Chemin-de-Fer, 57,

à Roubaix, pour fraude de 18 k. d'al-

lumettes, le 30 juin, à dix heures du soir, au pavé du

Grand-Chemin, à Wattrelos.

APRÈS UN DÉROGEMENT. — 3 mois de prison à Joseph

Dubois, 47 ans, sans domicile, pour mendicité.

— André Francomme, chauffeur-mécanicien, vol,

3 mois de prison.

— Raoul Fortuit, vols, 6 mois par défaut.

— Camille Degroote, 30 ans, sans profession, ni do-

micile fixe, vol et mendicité à Halluin, 15 jours de

prison.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT

SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DE-

MANDES DE RENSEIGNEMENTS.

A.B. 123. — 1. Cela est laissé à l'appréciation de

votre chef de corps; 2. Une enquête sera faite pour

connaître les ressources de votre future; 3. Je l'ignore;

4. Vous devez solliciter l'autorisation de votre chef de

corps pour votre mariage.

Nouvelles Militaires

LE FUTUR GENERALISSIME. — Le 30 août

prochain, le général Lacroix, passant dans le cadre de

réserve, abandonnera ses hautes fonctions de vice-

président du conseil supérieur de la guerre et cessera,

par conséquent, d'être le généralissime éventuel de l'ar-

mée française.

Qui sera appelé à lui succéder? Dès maintenant,

on ne connaît que deux candidats: c'est M. le gé-

néral Trémeau, membre du conseil supérieur de la

guerre, président du comité technique de cavalerie, et

M. le général Brun, chef d'état-major général de l'ar-

mée.

GENDARMERIE. — Sont nommés dans la gen-

darmérie: — Compagnie du Nord. — Arme à che-

val. — Aristote Merland, ancien sous-chef mécanicien

au 35^e régiment d'artillerie. A la Desrochers (Ver-

do).

Arme à pied. — Gaston Barbeaux, ancien matelot.

A Amiens (Somme), 6, rue au Lin; Eugène Rousseau,

ancien brigadier au 3^e régiment d'artillerie coloniale.

A Lens (Pas-de-Calais).

Arme à pied. — Gaston Barbeaux, ancien matelot.

A Amiens (Somme), 6, rue au Lin; Eugène Rousseau,

ancien brigadier au 3^e régiment d'artillerie coloniale.

A Lens (Pas-de-Calais).

Arme à pied. — Gaston Barbeaux, ancien matelot.

A Amiens (Somme), 6, rue au Lin; Eugène Rousseau,

ancien brigadier au 3^e régiment d'artillerie coloniale.

A Lens (Pas-de-Calais).

Arme à pied. — Gaston Barbeaux, ancien matelot.

A Amiens (Somme), 6, rue au Lin; Eugène Rousseau,

ancien brigadier au 3^e régiment d'artillerie coloniale.

A Lens (Pas-de-Calais).

Arme à pied. — Gaston Barbeaux, ancien matelot.

A Amiens (Somme), 6, rue au Lin; Eugène Rousseau,

ancien brigadier au 3^e régiment d'artillerie coloniale.

A Lens (Pas-de-Calais).

Arme à pied. — Gaston Barbeaux, ancien matelot.

A Amiens (Somme), 6, rue au Lin; Eugène Rousseau,

ancien brigadier au 3^e régiment d'artillerie coloniale.

A Lens (Pas-de-Calais).